



LE BESSAT AUJOURD'HUI

BULLETIN MUNICIPAL

Septembre 2014 - N° 65

Le mot du maire...

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis particulièrement heureux de vous présenter ce bulletin municipal de rentrée qui retrace en images les différents évènements survenus dans la commune durant l'été.

Mi-juillet, nous avons eu une journée de canicule qui a permis la réussite de l'animation "Concert en balade et scènes aux champs" organisée par le Parc du Pilat. Plus de 200 marcheurs sont venus écouter André Tardy leur parler de l'espace nordique et ont suivi la balade de trois heures dans les Grands Bois. Le spectacle proposé ensuite place du Grand Bachat a réuni aussi une nombreuse assemblée.

La fête du village a été épargnée, plus ou moins, par les orages; et le feu d'artifice, magnifique comme chaque fois, a enchanté les spectateurs.

Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place et les activités durant le "temps Peillon" ont débuté le 9 septembre avec Amélie Laurendon de cap Oxygène. Le centre "La Traverse" prendra la relève dès novembre et jusqu'en mars. Les retours des enfants et des parents sont positifs. 16 enfants, sur 28 scolarisés à l'école, sont inscrits pour la première session.

Au niveau des projets, le bureau d'étude pour les travaux de la Creuse (réaménagement des réseaux eau potable, eau pluviale et assainissement) a été choisi. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Les travaux débiteront en 2015.

La commune envisage aussi le réaménagement du cimetière et vous trouverez dans ces pages toutes les informations s'y rapportant.

Bien cordialement **Robert TARDY**

Vie du village...

> L'équipe municipale à votre écoute :	- lundi de 9h à 11h (sur RV) - vendredi de 17h à 19 h
> Horaires d'ouverture de la mairie au public : Tel : 04 77 20 40 77	- mardi de 10h à 12h - jeudi de 14h à 17h - vendredi de 17h à 19h
> Horaires d'ouverture de l'agence postale communale: Tel: 04 77 51 87 71	- du mardi au samedi de 9h à 12h

Vie du village... suite

> Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- lundi de 16h à 18h
- samedi de 10h à 12h

> Horaires de la déchetterie de St Genest Malifaux
Tel : 04 77 51 14 91

- lundi et vendredi de 14h à 17h
- mercredi et samedi de 10h à 12h
et de 14h à 17h

15 mai au 15 sept ouverture prolongée jusqu'à 18h

> **Un défibrillateur** à l'usage des administrés est installé à l'extérieur de la mairie, au niveau des boîtes aux lettres (côté poste)

> **Important:** toute modification sur le bâti (peinture de façade, ravalement, vérandas, vélux...) doit faire l'objet d'une déclaration de travaux en mairie

Ça s'est passé au Bessat...



24 mai, Les nouveaux élus visitent les points stratégiques de la commune

Le beau temps était au rendez-vous samedi 24 mai pour la visite organisée par le maire, Robert Tardy, à l'attention des nouveaux élus.

Accompagné pour l'occasion de son 1er adjoint, Henri Bénière, il a présenté à sa nouvelle équipe les différents réservoirs et sources de la commune pour finir par la visite de la station d'épuration. Marc Vernay, 1er adjoint en charge de l'eau lors de la mandature précédente et Bernard Villemagne, ex-conseiller chargé du bon fonctionnement de la station d'épuration, sont venus lui prêter main forte et passer le relais à l'équipe nouvellement élue.

Chacun s'est félicité de cette initiative qui a aussi eu le mérite lors de cette matinée de resserrer les liens entre les membres du conseil.

Ça s'est passé au Bessat... □ suite



31 mai Fleurissement du village.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'embellissement de notre cadre de vie et surtout Bernard Frédière, qui comme chaque année, nous consacre une matinée pour nous guider dans ce fleurissement.



15 juin Vide Grenier de l'APE



5 juillet Barbecue et Concours de boule du foyer rural



5 juillet nuit des églises



17 juillet Concert en ballade et scènes aux champs.

Ballade de 3 heures dans les grands bois. André Tardy a rappelé la création de l'espace nordique lors d'une halte à la Maison du garde. Ensuite un spectacle d'une heure a été donné sur l'aire de jeu du Grand Bachat. Enfin, ceux qui le désiraient, et ils ont été nombreux, ont pu se restaurer dans les restaurants du Bessat.



2-3 août Fête du Village



**2 septembre début des activités du Point Rencontre
avec une croisière sur le barrage de Grangent**



6 septembre Sortie Trottinette du Foyer Rural



9 septembre, début des activités "Temps Peillon" pour les enfants de l'école avec Cap Oxygène



14 septembre Trail du Bessat



21 septembre Des racines et des Croix.

35 enfants du canton et leur famille ont parcouru les rues du Bessat pour aller à la découverte ou à la redécouverte des Croix si nombreuses dans notre paroisse.



22 septembre Formation sur le logiciel informatique de la Bibliothèque Municipale

ETAT CIVIL

Naissance
Marius ENCINAS
1er août, 2014

Décès
Jean-Jacques JAVELLE
31 juillet 2014

INFOS PRATIQUES



Le Foyer Rural propose



Chaque lundi dès 14h
Chaque lundi dès 14h30
Chaque jeudi 8h30 - 10h

Marche avec le point rencontre (RV devant la mairie)
Jeux avec le point rencontre (à la maison communale)
Gym à la maison communale

Toutes ces activités sont gratuites

Adhésion : Individuelle : 10€ Familiale : 15€



CONTACTS et infos

Violaine TARDY 06.84.64.73.85

Soizic PERRE 06.83.25.27.80

foyerruraldubessat@yahoo.fr

foyerrural-lebessat.pagesperso-orange.fr

A venir : repas dansant du samedi 22 Novembre



Les prochaines manifestations de l'association des Parents d'Elèves

Halloween, le vendredi 31 octobre, RV place de l'église à 18h

Fête de Noël, le vendredi 19 décembre dans la salle polyvalente.

Carnaval, le vendredi 27 février dans la salle de gym

Kermesse de l'école, le vendredi 3 juillet 2015 à 17h30



Dans l'année, trois ventes de pizzas seront proposées.

Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres les bordereaux de commandes en temps utile.



Le syndicat d' Initiative du Bessat

cherche des bénévoles pour tenir des permanences.

Contactez Pierre Batit au 04 77 20 40 11 ou par mail : si.lebessat@wanadoo.fr



Formation à l'usage du défibrillateur

La CCMP organise une formation à l'usage du défibrillateur ouverte à tous (sur inscription)
le samedi 4 octobre 2014.

D'une durée d'une heure, cette formation aura lieu à la salle des sports de Saint-Genest-Malifaux
(1er étage).

Renseignements et inscriptions : 04 77 39 69 21 ou mail. communication@cc-montsdupilat.fr



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT **C'EST OBLIGATOIRE...**

Ce que dit la loi :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.



Inscription sur les listes électorales

Toutes les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales et qui souhaitent le faire ont jusqu'au mercredi 31 décembre 2014 au plus tard pour s'inscrire.



Une école en danger

L'école ne compte plus que 26 enfants répartis sur 2 classes.

Les enseignantes, en accord avec les élus, acceptent donc l'inscription d'enfants qui auront leur 3 ans dans l'année, suivant le calendrier ci-dessous:

- intégration à l'école dès janvier 2015 pour les enfants qui auront trois ans au plus tard en avril 2015
- intégration dès la rentrée des vacances de Pâques pour ceux qui auront 3 ans au troisième trimestre (mai, juin, juillet et août)

Les enseignantes sont prêtes à étudier les situations au cas par cas,
les contacter si besoin au **04 77 20 40 61**

ERDF vous propose...« Prévenance Travaux »

Le principe ?

Lorsqu'ERDF travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, elle doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ERDF s'engage à prévenir tous les particuliers concernés par la coupure, qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

Le service ?

Simple et gratuit. En quelques clics, une inscription sur le site : www.erdf-prevenance.fr

Le fonctionnement ?

Après votre inscription sur le site www.erdf-prevenance.fr, vous recevez un e-mail vous prévenant

- de la date et de la durée programmée de la coupure,
- de la nature des travaux et de leur localisation.



EAU

Pour diagnostiquer des fuites sur le réseau, des relevés sur les compteurs de sectorisation ont été effectués la nuit. Cette démarche a permis de mettre en évidence une perte de 8M3 entre 23h et 5h du matin, principalement sur le secteur Madone-Sagne Gotey et celui du Thoil.

Modification du règlement du service eau potable:

Nous avons modifié l'article 8 concernant les abonnements. Les abonnements sont souscrits pour une période de 12 mois (du 1er septembre au 31 août). Ils se renouvellent par tacite reconduction par période de 12 mois.

La souscription d'un contrat d'abonnement en cours d'année entraîne le paiement du volume d'eau réellement consommé à compter de la date de la souscription.

La réalisation d'un contrat d'abonnement en cours d'année entraîne le paiement du volume d'eau réellement consommé jusqu'à la date de résiliation.

Dans ces 2 cas, la redevance d'abonnement est proportionnelle à la durée de jouissance.



Réaménagement du cimetière

Pour information, les emplacements qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de concession, sont situés en terrain commun et mis gratuitement à la disposition des familles pour les inhumations. Au terme d'un délai de rotation de 5 ans minimum, la commune a la possibilité, sans formalité particulière, de reprendre ces emplacements pour les réaffecter à de nouvelles sépultures.

Actuellement, le cimetière dispose de très peu d'emplacements pour accueillir de nouvelles tombes.

Un projet de réaménagement d'une partie de l'ancien cimetière est envisagé pour créer de nouvelles concessions, réserver un terrain commun mis à disposition à titre gratuit pour les inhumations et affecter définitivement et à perpétuité un emplacement pour l'ossuaire communal.

Ainsi, la commune va procéder à la reprise des sépultures en terrains communs, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Une liste des sépultures à reprendre sera établie et consultable en mairie et à la porte du cimetière.

Toutefois, les élus souhaitent assurer la publicité de cette décision en apposant des panneaux pour informer les personnes s'intéressant à un titre quelconque à une tombe de se présenter à la mairie.

En effet, les personnes concernées ont la possibilité de demander une concession assortie du paiement d'une redevance ou peuvent choisir de réinhumer les restes vers une concession familiale. Si aucune démarche n'est faite, une fois la reprise effectuée, les restes des personnes qui étaient inhumés en terrain commun seront déposés à l'ossuaire communal.

Les familles seront invitées à procéder à l'enlèvement des objets, signes et monuments funéraires recouvrant la tombe.

Courant 2015, la commune envisage d'engager une procédure de reprise de tombes en état d'abandon, mais qui ont fait l'objet d'un acte de concession. Cependant, en application du Code général des collectivités territoriales, cette procédure longue et complexe doit respecter scrupuleusement toutes les étapes.